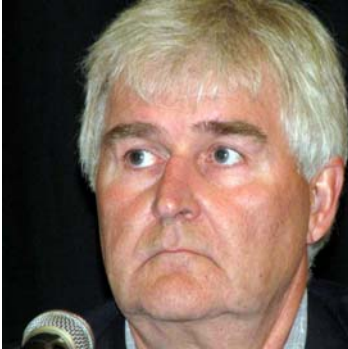


La foresterie québécoise et l'ingénieur forestier*



Par Pierre Drolet, ing.f.

** Allocution prononcée le 25 septembre 2009, dans le cadre du Congrès de l'Ordre, à Rimouski.
(Version prononcée prévaut)*

Je termine une carrière de 37 ans en région dont 33 au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. N'ayez crainte, mon propos ne sera cependant ni corporatif ni réservé, menace de langue de bois obligeant.

Ce que je pense des ingénieurs forestiers après 37 ans de pratique? Sur une base individuelle, tous et toutes de bons diables et diablesses, pratiquement sans exception, qui pratiquent leur métier avec passion et conviction. C'est quand on prend du recul et qu'on regarde notre fonctionnement global que ça ne va pas si bien. Pour un ordre professionnel ordinaire, la protection du public consiste à le protéger contre les actes répréhensibles individuels des membres de la profession. Mais nous, le public nous voit et nous considère d'abord comme les garants de la pérennité de la forêt publique du Québec et dans une moindre mesure de sa forêt privée. Remplissons-nous ce rôle adéquatement? Je pense que non.

D'abord, parce que le devoir de réserve des fonctionnaires ingénieurs forestiers et le devoir de fidélité des ingénieurs forestiers à l'emploi de l'industrie, longtemps les deux employeurs majoritaires ou presque de la profession, ont toujours trop temporisé notre devoir d'expression critique et banalisé nos prises de position sur la chose forestière au Québec. Ensuite, parce que deux conflits d'intérêts majeurs dévorent notre crédibilité, notre moral, nos énergies et sans doute une part non négligeable de notre 545,93 \$ de cotisation annuelle, taxes et Office des professions comprises. Ce sont : La planification forestière qu'on a confiée à l'industrie forestière en forêt publique et la technique et l'exécution confiées à la fois aux mêmes organisations en forêt privée. Ces deux conflits d'intérêts génèrent des plaintes ingénieurs contre ingénieurs qui nous fragilisent, nous divisent et nous privent, à mon sens, de pouvoir correctement assumer notre rôle collectif.

Vous me direz que le premier est en voie de se régler. Soit. Touchons du bois. Et l'Ordre dans son tout récent mémoire, si j'ai bien compris, a souligné le fait qu'il ne faudrait pas se piéger à nouveau en confiant technique et exécution à la fois aux mêmes organisations d'aménagement en forêt publique. Touchons du bois encore. La position

de l'Ordre dans ce mémoire est que « l'ingénieur forestier responsable de la planification forestière doit être en mesure de travailler dans un environnement où il peut exercer son jugement professionnel et dans une situation libre de tout conflit d'intérêts ».

À mon avis, les principes qui sont bons pour la forêt publique devraient également prévaloir pour la forêt privée. J'estime donc que l'Ordre devrait être proactif dans ce dossier et mettre sans délai en examen le système existant en forêt privée pour déterminer la pertinence et la nécessité d'y distancier la technique de l'exécution des travaux pour le mieux-être futur de notre Ordre et de la réalisation de sa mission.

Entre-temps, ces conflits d'intérêts nous piègent et nous immobilisent. Et quelle solution avons-nous trouvée à ce problème? : La latitude professionnelle individuelle. Tous nos écrits en sont imprégnés, *ad nauseam*. Elle est devenue la panacée qui règlera tous les problèmes. Dans un monde idéal oui! Parce qu'à mon avis, en pratique, c'est tout le contraire qui risque de se passer. En situation de conflit d'intérêts, la latitude professionnelle peut devenir un piège, qui a dû coûter leur début de carrière à quelques jeunes ingénieurs forestiers abusés par des employeurs, rares il est vrai, avides de profits ou tout simplement en mode survie.

Je suis d'avis qu'on doit mettre en veilleuse nos publi-reportages sur la latitude professionnelle individuelle tant que les deux conflits d'intérêts majeurs qui nous piègent n'auront pas été résolus.

Moi, dorénavant, je réclame de mon Ordre qu'il prenne les actions qui conduiront rapidement à une situation de conflit d'intérêts majeurs 0 pour la profession et je réclame une plus grande latitude professionnelle collective pour le mieux-être des Québécois.

Car si on devait faire aujourd'hui un instantané du palmarès des professions au Québec, je parierais que nous serions plus près du politicien ordinaire et du vendeur d'autos usagées en queue de peloton que de l'infirmière et du pompier en tête de liste.

Nos priorités dans ce nouveau rôle? Sauver l'industrie forestière? D'autres y voient déjà mieux que nous! De toute éternité, les gouvernements ont toujours soutenu l'industrie en période de crise, à la limite de la capacité de payer des contribuables. Cette crise-ci ne devrait pas faire exception. Le lobby de l'industrie est puissant. On sait qu'elle peut se payer, pour la représenter, des prima donna, faiseuses de pluie et de beau temps, d'une efficacité redoutable.

Et, on le sait, tant qu'il y aura du bois, il y aura l'industrie. D'ailleurs si je faisais la liste des usines qui existaient au début de ma carrière dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, par rapport à celles qu'on y retrouve aujourd'hui, je me demande s'il y en aurait deux de semblables.

Non, si on pouvait remplacer du temps-avocat par du temps-rechercheur on pourrait s'investir dans des missions tout aussi fondamentales, que nous n'avons que constamment effleurées en demeurant dans les généralités au fil des ans.

Moi je suis inquiet pour notre culture forestière. Avez-vous, comme moi, conservé un sentiment de culpabilité tenace d'avoir assisté, sans coup férir ou presque, à la disparition des centres éducatifs forestiers du Québec, ces embryons de notre culture forestière naissante, il y a déjà 15 ans? J'y aurais accompagné bientôt mes deux petits-

enfants. Devrait-on les recréer? Vous ennuyez-vous, comme moi, d'une Forêt conservation, une revue forestière à l'échelle de notre pays forestier? Pourquoi le financement de nos associations forestières régionales est-il toujours aussi aléatoire?

Au-delà des généralités, le temps ne serait-il pas venu pour l'Ordre de monter un tableau de bord afin de suivre à la trace la stratégie sylvicole des plans généraux d'aménagement forestier du Québec? Petite devinette en passant, où en est-elle par les mauvais temps qui courent, par exemple pour l'an passé? 75 M\$, 100 M\$, 125 M\$, 150 M\$? En pareil domaine, on passe vite du simple au double avec des impacts à l'avenant sur l'emploi. Et les autres programmes du MRNF? Sont-ils toujours à environ 100 M\$ au total? Autre petite devinette. Nommez-les avec leur horizon d'annonce budgétaire? Combien? 5 ans, 10 ans, 15 ans? Vous voulez rire, les choix multiples offerts sont 0, 1, 2 et 3 ans, même pour les programmes qui existent depuis plus de 30 ans, comme celui de la forêt privée. Tout ça dans un pays forestier et tout ça pour dire que les ingénieurs forestiers devront suivre à la trace dans le futur le gouvernement du Québec et son MRNF.

Soyons clairs, il n'existe qu'un monstre sacré au Québec. Il s'appelle Santé-Éducation-Déficit 0. Et dans le cercle d'attente, comme ils disent au baseball, le ministère des Transports qui pourra refaire son réseau dans la foulée de la catastrophe du viaduc de la Concorde. Grand bien lui fasse! Et pour le reste, incluant la foresterie : des miettes. À moins d'être articulé, organisé, politisé. Le serons-nous, nous les universitaires de formation, nous les professionnels de la forêt, pour défendre nos intérêts, mais aussi ceux des techniciens forestiers, des travailleurs sylvicoles? Quel sera le profil de notre ouvrier sylvicole dans 10 ans? Est-ce que ce sera un Québécois, syndiqué, qui travaillera dans sa région, encadré par un décret national sur la sylviculture chez un employeur stable, ou un nomade mexicain qui accumulera les devises nécessaires à faire vivre sa famille, dans un éventail de travaux sur 9 mois couvrant en séquence, acériculture, reboisement, récolte de fruits et légumes et éclaircie précommerciale? Le tout avec des efforts et une rémunération de type fruits-légumes?

Et que dire du citoyen du Québec qu'il aurait fallu informer de plus en plus et de mieux en mieux depuis *l'erreur boréale*, mais qu'on a abandonné à la merci de quelques gourous de la foresterie médiatique. Qui lui donnera l'heure juste dans le domaine forestier? Laisse à lui-même à l'ère de l'imagerie satellitaire, de la géomatique et d'Internet, le Québécois peut désormais visionner partout les coupes à blanc, avec son Google-Earth, pour s'en créer une image subjective à souhait et de même pour les plans d'aménagement sur Internet. Les gérants d'estrade de la foresterie se compteront désormais par millions au Québec. Et le citoyen a fait son choix. Il veut le beurre et l'argent du beurre! Il veut faire le plein de bois dans sa maison et désormais dans ses édifices publics, il veut du travail en usine pour son frère et du travail en forêt pour son cousin. Mais tout ça dans une forêt qui demeurerait éternellement anormale par surabondance de stock mûr. Jamais il ne pourrait supporter le concept ou la vue d'une forêt normale. Et il vérifiera le tout de son salon presque en temps réel. Du pain sur la planche pour nous les amis!

Et le virage vert qui s'accélère. Pas nécessairement mauvais que le balancier de la possibilité forestière puisse être ramené vers l'équilibre après quelques décennies passées à couper peut-être un peu trop de bois et peut-être un peu trop de beau bois. Mais on constate de plus en plus qu'il n'en faudrait pas beaucoup pour que la tradition d'aménagement forestier intensif du Québec, qui n'est même pas quadragénaire, soit en

danger! Déjà la coupe des arbres est en passe de devenir honnie du public et on sent que le même sort commence à menacer la plantation et l'amélioration génétique. Le virage vert nous conduira-t-il en accéléré vers l'immobilisme vert? Beau contrat aussi pour nous les amis!

Bien sûr, on m'a déjà dit que ce n'est pas le boulot d'un ordre professionnel que de s'occuper de tout ça ou que ça va coûter trop cher. Alors quoi, devons nous créer en marge de l'Ordre une association des ingénieurs forestiers du Québec pour assumer notre responsabilité collective? Et plus tard, pourquoi pas, nouveau signe des temps, créerons-nous une association des ingénieurs forestiers et des biologistes du Québec, les deux professions s'interpénétrant de plus en plus en forêt? Ou, avec d'autres, serait-il pertinent de créer un Observatoire de la foresterie du Québec formé d'individus hors de tout soupçon de conflit d'intérêts ou d'abus de réserve ou de fidélité? Et peut-être aussi une veille stratégique, pour cerner les phénomènes qui échappent souvent à d'autres qu'à nous, comme la vente de garage actuelle des territoires forestiers des grandes compagnies, qui risque de faire passer la propriété de quelques joyaux territoriaux québécois vers des intérêts américains.

Je vais m'arrêter ici. J'ai dépassé mon temps et probablement franchi le cap des 800 \$ par année de cotisation, taxes et Office des professions incluses.

Merci!

Pierre Drolet, ing.f.
25/09/2009